

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (rendez-vous dans notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous allez visiter un autre pays.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents ou un autre adulte, nous recommandons qu'elle soit munie d'une lettre de consentement attestant que le parent qui en a la garde (ou ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas) a autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, certificat de citoyenneté, fiche

d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Si vous ou votre conjoint vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un différend, vous devriez consulter un avocat avant le départ. Notre brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* traite de ce sujet.

Les arrangements concernant la garde de vos enfants ne seront pas forcément reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, vous ou votre enfant risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en composant le **1-800-387-3124** (appels du Canada) ou le **613-943-1055**.



Conseils pour voyager avec des enfants

Voyager avec des enfants, c'est poser sur le monde le même regard émerveillé qu'eux... N'oubliez cependant pas que vous voyagerez à leur rythme et non au vôtre. Voici quelques conseils de voyage essentiels :

- **Assurez-vous que chaque enfant a un passeport canadien valide** et des documents d'identité à l'appui. Pour chaque pays que vous comptez visiter, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat s'il y a d'autres conditions d'entrée.
- **Procurez-vous une lettre de consentement notariée** signée et datée par le parent légitime absent (si l'enfant voyage avec un seul de ses parents) ou par ses deux parents (s'il voyage seul ou avec un tuteur). Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp.
- **Demandez conseil à un avocat** si la garde de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*.
- **Ne laissez jamais un jeune enfant sans surveillance** et assurez-vous qu'il a sur lui un document permettant de l'identifier au cas où vous seriez séparés.
- **Si l'enfant voyage seul, prenez des dispositions à l'avance avec la compagnie aérienne pour qu'il soit escorté**, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée. Les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
- **Utilisez un siège de sécurité pour enfant homologué** si vous prenez l'avion avec un bébé. Emportez un biberon ou une suce pour équilibrer la pression dans ses oreilles et pour qu'il soit plus à l'aise.
- **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leur usage.

Pour en savoir davantage, consultez www.voyage.gc.ca/alt/enfant.asp.